



**Régime de retraite des employés des Fonds non publics
des Forces canadiennes**

Rapport aux participants

2013

Points saillants pour 2013

Participants :

Au 31 décembre 2013, le régime de retraite comptait 3 511 participants au total, dont 2 060 participants actifs, 66 participants en invalidité, 864 pensionnés et bénéficiaires et 521 participants ayant différé leur rente.

Cotisations à la caisse de retraite :

En 2013, les participants actifs et l'employeur ont cotisé à la caisse de retraite un total de 24,3 millions de dollars, dont 11,8 millions en paiements spéciaux de l'employeur.

Rentes de retraite versées :

En 2013, six millions de dollars au total ont été versés aux retraités et à d'autres bénéficiaires. Une somme supplémentaire de 6,2 millions de dollars a été versée en remboursements forfaitaires pour le compte des participants décédés ou ayant quitté leur emploi.

Rendement des placements :

Pour 2013, le taux de rendement total de la caisse de retraite était de 13,5 %. Le taux de rendement réel annualisé ciblé pour quatre ans (c.-à-d. le taux de rendement après rajustement en fonction de l'inflation) était de 5,7 %, et la caisse a obtenu un rendement de 7,5 % sur quatre ans.

Actif net disponible pour le service des prestations :

Au 31 décembre 2013, la valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations était de 234,1 millions de dollars.

Évaluation actuarielle suivant l'approche de la continuité :

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite déposée auprès de l'organisme de réglementation, datée du 31 décembre 2013, a fait état d'un excédent de 29,9 millions de dollars évalué suivant l'approche de la continuité et d'un coefficient de capitalisation de 115,4 %. Cette évaluation repose sur l'hypothèse que le régime de retraite sera maintenu indéfiniment.

Évaluation actuarielle de la solvabilité :

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite déposée auprès de l'organisme de réglementation, datée du 31 décembre 2013, faisait état d'un déficit de 13,1 millions de dollars suivant l'approche de la solvabilité et d'un coefficient de capitalisation de 94,7 %. Cette évaluation repose sur l'hypothèse qu'on mettra fin au régime de retraite à la date de l'évaluation.

Paiements spéciaux :

Au 31 décembre 2013, le ratio de solvabilité moyen sur trois ans était de 83,9 %, ce qui a donné lieu à des paiements spéciaux de 7,9 millions de dollars en 2014.

INTRODUCTION

LA CAISSE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES FONDS NON PUBLICS DES FORCES CANADIENNES (LA « CAISSE ») A PRODUIT DES RÉSULTATS SOLIDES EN 2013, avec un rendement des placements de 13,5 %, comparativement à 6,3 % en 2012. La valeur totale des placements est passée à 231,6 millions de dollars, par rapport à 196,9 millions l'année précédente.

Si ces résultats sont encourageants, le régime de retraite continue d'accuser un déficit de solvabilité et l'employeur fait des paiements spéciaux pour qu'il redevienne entièrement capitalisé. Dans cette première édition du rapport aux participants, le directeur général associé et président du comité du régime de retraite, Doug Langton, et la chef des services financiers, Shirley Tang-Jassemi, expliquent l'incidence de l'environnement de placement sur la capitalisation du régime et les raisons pour lesquelles l'employeur continuera d'investir prudemment et de demeurer concentré sur les meilleures options de capitalisation afin d'assurer la viabilité à long terme du régime de retraite.

Points saillants 2013

2013		2012
19,7 millions de dollars	Cotisations totales de l'employeur	18,9 millions de dollars
4,7 millions de dollars	Cotisations totales des employés	4,9 millions de dollars
231,7 millions de dollars	Actif total du régime	197,2 millions de dollars
34,5 millions de dollars	Augmentation de l'actif du régime	4,5 millions de dollars
13,5 %	Rendement des placements	6,3 %

Approche de placement :

Le principal objectif de placement du Personnel des fonds non publics (l'employeur) est d'investir l'actif du régime de retraite de manière à ce que le rendement des placements et les cotisations projetées de l'employeur et des participants actifs soient suffisants pour payer les rentes au moment requis. À cette fin, les placements sont faits à un niveau de risque convenable, en fonction de la nécessité d'assurer les rentes et de la capacité de l'employeur d'absorber les augmentations des futures cotisations.

REVUE DE 2013

La caisse de retraite a connu un bon rendement l'année dernière, soit 13,5 %. L'augmentation des taux d'intérêt à la fin de 2013 et un rendement des placements supérieur à la moyenne ont contribué à ces résultats. Si nous sommes satisfaits de ces résultats, nous demeurons très prudents en ce qui a trait aux taux d'intérêt, qui pourraient de nouveau tomber aux faibles niveaux observés ces dernières années, ainsi qu'à l'incertitude économique dans certaines économies internationales importantes, qui pourraient causer l'imprévisibilité des marchés des valeurs mobilières.

Dans ce rapport aux participants, le directeur général associé et président du comité du régime de retraite, Doug Langton, et la chef des services financiers, Shirley Tang-Jassemi, expliquent les liens entre les taux d'intérêt, le rendement de la caisse de retraite et les cotisations, ainsi que les plans de l'employeur pour la gestion de la caisse de retraite.

« Nous continuons de suivre une approche à long terme équilibrée pour la gestion de l'actif de la caisse de retraite.

Notre approche consiste principalement à diversifier nos placements, ce qui est un moyen de gérer le risque selon diverses conditions du marché. »

Quel a été le rendement de la caisse de retraite en 2013?

CSF : L'actif de la caisse a augmenté de 34,5 millions de dollars (après le versement des rentes et des paiements forfaitaires de 12,2 millions de dollars), ce qui représente un rendement des placements de 13,5 %, comparativement à 6,3 % en 2012 et à 0 % en 2011. Bien que 2013 ait été une bonne année pour les placements, notre régime de retraite, comme la plupart des régimes à prestations déterminées au Canada, a subi les pressions des faibles taux d'intérêt sur une longue période et de l'incertitude des marchés des valeurs mobilières au cours des dernières années.

Comment les taux d'intérêt touchent-ils le rendement de notre caisse de retraite et des cotisations?

CSF : Bien que les taux d'intérêt aient augmenté à la fin de 2013, les faibles taux d'intérêt en 2011 et en 2012 ont eu d'importantes retombées sur le passif du régime, le rendement des obligations et le degré de capitalisation du régime. Par exemple, pour chaque diminution de 1 % des taux d'intérêt, le passif du régime de retraite augmente de 16 % à 18 %, soit environ 35 à 40 millions de dollars. Lorsque le passif du régime augmente, le financement des rentes de retraite à verser aux participants coûte plus cher.

N'est-ce pas bon d'avoir de faibles taux d'intérêt? Pourquoi le passif du régime diminue-t-il lorsque les taux d'intérêt baissent?

CSF : Disons que vous n'avez pas de régime de retraite au travail et que vous devez épargner en vue de votre retraite. Vous gagnez 50 000 \$ par année et vous voulez prendre votre retraite dans 30 ans, à l'âge de 65 ans. Pour ce faire, vous devez épargner environ 710 000 \$ en vue de la retraite. Pour atteindre cet objectif, vous devrez mettre de côté environ 750 \$ par mois, à un taux d'intérêt annuel de 5 %. Cependant, si les taux d'intérêt sont plus faibles, disons à 4 % par année, il vous faudrait épargner plus de 880 \$ par mois (ou 1 550 \$ de plus par année) pour atteindre votre objectif de retraite. Une diminution des taux d'intérêt de 1 % signifie une augmentation d'environ 17 % du montant que vous devrez mettre de côté. Autrement dit, vous auriez à épargner davantage chaque mois pour combler la différence entre vos épargnes prévues et vos épargnes réelles.

Dans le monde des caisses de retraite, l'écart entre ce que l'employeur s'est engagé à payer pour les futures rentes de retraite et l'argent qui s'accumule dans la caisse au moyen des cotisations et des placements est appelé passif ou déficit actuariel. Les faibles taux d'intérêt ont eu des retombées directes sur le passif du régime de retraite au cours des dernières années. De plus, l'employeur n'a aucun contrôle sur les taux d'intérêt utilisés pour évaluer le passif au titre du régime de retraite dans une évaluation de la solvabilité.

Comment réagissons-nous aux conditions actuelles du marché?

CSF : Nous continuons de suivre une approche à long terme équilibrée pour la gestion de l'actif de la caisse de retraite. Notre approche consiste principalement à diversifier nos placements, ce qui est un moyen de gérer le risque selon diverses conditions du marché. Le graphique de répartition d'actifs (page 8) présenté dans ce rapport montre de quelle façon la caisse de retraite est actuellement diversifiée.

Notre caisse de retraite est-elle durable?

DG associé : Heureusement, le régime de retraite est entièrement capitalisé selon l'approche de la continuité; cependant, selon l'approche de la solvabilité, nous avons quand même un important passif (déficit) actuariel qui résulte des faibles taux d'intérêt des dernières années et nécessite un financement spécial continu. Comme nous l'avons mentionné, il faut plus d'argent pour capitaliser le régime de retraite lorsque les taux d'intérêt sont bas. Ce sera le cas tant que les taux n'augmenteront pas de façon substantielle, et l'employeur continuera de faire les paiements spéciaux requis pour remplir son engagement à l'endroit du régime de retraite. Par conséquent, les cotisations de l'employeur ont représenté environ 81 % des cotisations totales à la caisse de retraite en 2013.

Comment l'employeur compte-t-il désormais gérer la caisse de retraite?

DG associé : L'employeur croit que l'actif de la caisse de retraite devrait être mesuré, équilibré et géré selon les conditions du marché, le passif du régime et la tolérance de la caisse au risque. À cette fin, nous avons commandé une étude des options de capitalisation pour déterminer une approche équitable et cohérente à l'égard de la capitalisation du régime, tout en nous assurant que l'actif accumulé sera suffisant pour payer les rentes promises aux participants. Nous continuerons d'être des promoteurs responsables du régime de retraite et de l'actif de sa caisse.

NOTRE CAISSE DE RETRAITE : COMMENT ÇA FONCTIONNE?

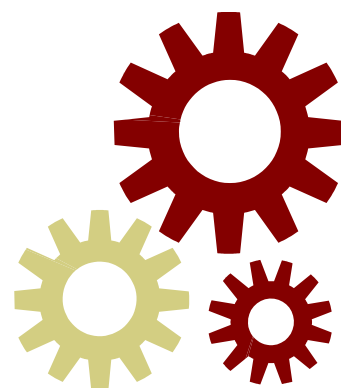
NOUS AVONS UN RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES QUI VERSE DES PRESTATIONS DE RETRAITE À SES PARTICIPANTS LORSQU’ILS PRENNENT LEUR RETRAITE. L’ÂGE MOYEN DE DÉPART À LA RETRAITE EN 2013 ÉTAIT DE 60,5 ANS. CES NOUVEAUX PENSIONNÉS RECEVRONT EN MOYENNE UNE VALEUR DE 28 ANS DE PRESTATIONS DE RETRAITE, COMPRENANT LES PRESTATIONS DE CONJOINT SURVIVANT.

1^{re} étape :

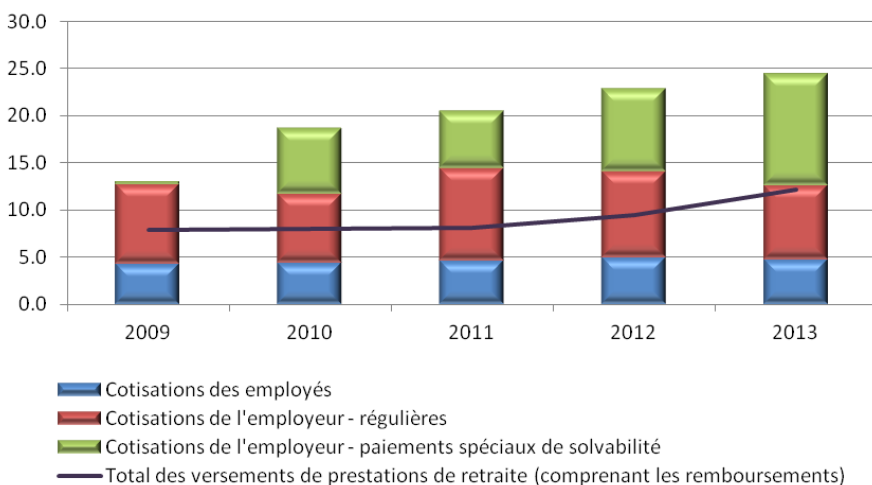
Cela commence avec les cotisations

Les participants au régime versent des cotisations définies à la caisse de retraite durant leurs années d’activité. L’employeur verse également des cotisations afin de capitaliser entièrement le régime de retraite. À l’heure actuelle, les cotisations des participants représentent environ 19 % des cotisations totales au régime, et l’employeur cotise les 81 % de cotisations au régime qui restent.

Au 31 décembre 2013, 2 060 participants actifs et 1 451 pensionnés et participants en congé d’invalidité ou ayant différé leur rente adhéraient au régime. Les participants actifs ont cotisé 4,7 millions de dollars à la caisse. L’employeur a cotisé 19,7 millions au total.



**Cotisations c. versements de prestations de retraite
(en millions de dollars)**

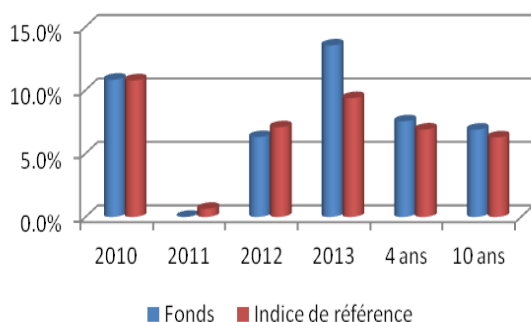


2^e étape :

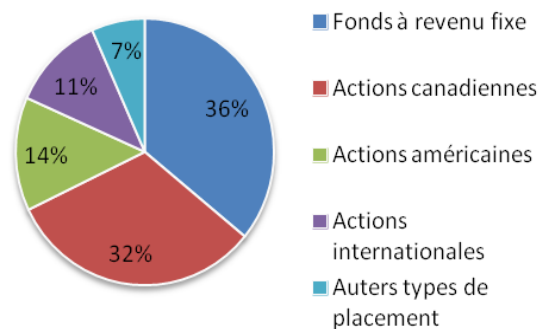
Placement des cotisations pour bâtir l'actif

Les cotisations annuelles totales sont investies conformément à la politique de placement du régime, qui cible le placement de 52,5 % de l'actif total en actions, 40 % dans des fonds à revenu fixe et 7,5 % dans d'autres types de placement.

Rendement du fonds c. indice de référence



Répartition d'actifs



3^e étape :

Obligations de rendre des comptes aux participants

La principale responsabilité du comité du régime de retraite et du comité de placement du régime de retraite consiste à protéger l'actif de la caisse de retraite et à être transparents dans leurs rapports à l'employeur et aux participants au régime.

Le présent rapport aux participants s'inscrit dans cette obligation de rendre des comptes. Le comité du régime de retraite travaille également avec la Division des ressources humaines et Coughlin et associés, notre tiers administrateur du régime de retraite, pour répondre aux questions concernant le régime à mesure qu'elles surgissent et s'assurer que les participants comprennent leurs prestations de retraite.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements sur votre régime de retraite à prestations déterminées, plusieurs options s'offrent à vous :

- Communiquez avec Coughlin et associés par courriel à fnpretraite@coughlin.ca ou par téléphone au numéro sans frais **1-888-613-1234**.
- Visitez le site Web des RH au <https://www.cfmws.com/fr/EmployeeZone/Pages/default.aspx>
- Communiquez avec le professionnel des ressources humaines de votre localité.

Glossaire

Actif – Élément ayant une valeur monétaire, comme des espèces, des actions, des obligations et des biens immobiliers.

Évaluation actuarielle – Type d'évaluation qui fait appel à des hypothèses économiques et démographiques, habituellement fondées sur une combinaison d'études statistiques et d'expérience, afin d'estimer le passif futur. Dans les régimes de retraite, des évaluations actuarielles suivant l'approche de la continuité et de la solvabilité sont nécessaires pour déterminer les besoins en capitalisation.

Indice de référence – Point de référence utilisé comme base d'évaluation ou de comparaison. Un indice du marché peut être utilisé comme indice de référence servant à mesurer ou à comparer le rendement des placements d'un groupe d'actifs semblables.

Évaluation actuarielle suivant l'approche de la continuité – Méthode d'évaluation selon laquelle on présume qu'un régime de retraite sera maintenu indéfiniment et qui utilise le rendement des placements prévu à long terme associé à la combinaison des actifs de la caisse de retraite à la date de l'évaluation pour évaluer le régime.

Caisse de retraite – Fonds établi par un employeur pour faciliter et organiser le placement des cotisations de retraite de l'employeur et des participants au régime. La caisse de retraite est un ensemble d'actifs communs visant à générer une croissance stable à long terme, à partir duquel des rentes peuvent être versées aux participants qui arrivent à la fin de leurs années d'activité et commencent leur retraite.

Passif du régime – Somme d'argent qui doit être conservée dans la caisse de retraite pour honorer tous les droits à pension cumulés par les participants au régime jusqu'à la date de l'évaluation. Le passif du régime est calculé par un actuaire, qui détermine les prestations nécessaires en calculant la valeur actuelle.

Valeur actuelle – Valeur à la date de calcul d'une future prestation de retraite exprimée sous la forme d'une somme forfaitaire en dollars d'aujourd'hui.

Évaluation actuarielle selon l'approche de la solvabilité – Méthode d'évaluation selon laquelle on présume une cessation hypothétique immédiate du régime de retraite. Cette méthode présume qu'aucune autre cotisation ne sera versée au régime et utilise les taux d'intérêt en vigueur à la date de l'évaluation pour évaluer le régime.

Passif actuariel – Excédent, à un moment quelconque, de la valeur des prestations de retraite promises sur les fonds disponibles pour les payer. Par exemple, les obligations de paiement d'un régime de retraite, y compris toutes les prestations de retraite, de décès et de cessation d'emploi exigibles, sont comparées à l'actif du régime et, si les obligations totales du régime sont supérieures à l'actif total du régime à un moment quelconque, le régime a un passif actuariel.